



Canada  
Province de Québec

Municipalité de Saint-Julien

## AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSSIGNÉ,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 novembre 2012, le règlement # 331 concernant la prévention incendie, mesures de préventions générales et mesures spécifiques pour les bâtiments à risques faibles et moyens résidentiels .

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal situé au 787 Chemin de Saint-Julien, aux heures de bureau, peut également le consulter sur le site internet de la municipalité.

Le présent règlement entre en vigueur, le jour de l'avis public, soit le 9 novembre 2012.

DONNÉ à St-Julien ce 9<sup>e</sup> jour de mois de novembre 2012.

---

Réjean Gouin  
Directeur général/secrétaire-trésorier